



Opération de Développement Rural

RAPPORT ANNUEL 2017

1. Tableau des projets réalisés

<i>Priorité PCDR</i>	<i>Numéro projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant du projet à 100%</i>	<i>Pouvoir(s) subsidiant(s)</i>
2	2	<i>Création d'une Maison communautaire intégrant une dimension intergénérationnelle</i>	51.819 € TVAC	RW - Appel à projets « Générations rurales » : 50.000 €
2	3	<i>Aménagement de la Place d'Ouffet afin de la rendre plus conviviale et d'en faire un premier point d'accroche touristique</i>	199.781,81 € TVAC	RW - Crédits d'impulsion : 150.000 €

2. Tableau des projets en cours

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	-Fiche-projet initiale: 2.915.769,95 € (TVAC) - Actualisation de la fiche pour le PwDR 2014-2020 : 858.821,21 €	Développement Rural, Fonds européens, Patrimoine, CGT, Commune	Appel à projet PwDR 2014-2020 (mesure 7.4) : projet non-retenu. 20/09/2016 : accord de la CLDR pour procéder à une demande de convention auprès du développement rural 04/09/2017 : fiche-projet actualisée approuvée par la CLDR Projet d'acquisition d'une partie du garage voisin afin d'élargir le potentiel touristique du site et de le sécuriser.
1	2	Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords afin de redynamiser la vie associative locale et de sensibiliser la population à la construction durable	1.073.051,67 € (TVAC)	Développement rural, Commune	09/01/2014 : signature de la convention-faisabilité 09/2015 : désignation de l'auteur de projet 3/12/2015 : approbation de l'avant-projet par la CLDR 18/01/2016 : comité d'accompagnement avant-projet 16/02/2016 : approbation de l'avant-projet par le SPW 06/07/2016 : permis d'urbanisme délivré 23/05/2017 : approbation de la convention-réalisation par le Conseil Approbation de la Convention par le Ministre régional en date du 26/09/2017 (CSC à adapter selon la nouvelle législation sur les marchés publics)

1	4	<p>Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux, renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune et vers les communes voisines, et amélioration des promenades</p>	A déterminer	A déterminer	<p><u>2013</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire complet des chemins ; - Actualisation des 7 promenades communales et modification de certaines d'entre elles. <p><u>2015</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du sentier vicinal le « Chemin du facteur » ; - commune retenue comme commune pilote pour l'actualisation et la numérisation des voiries communales. Projet en standby au niveau des instances régionales). <p>Réflexion en cours sur les futures liaisons inter-villages dans la commune et avec les communes voisines.</p> <p>Août 2017 : participation à un appel à projets du Ministre Carlo Di Antonio en faveur des liaisons cyclopedestres intervillages : projet non retenu.</p> <p><i>Le tracé de certains chemins et sentiers est en cours de modification par échange pour faciliter les déplacements doux et répondre à une demande de « Je cours pour ma forme ».</i></p>
---	---	---	--------------	--------------	---

1	5	Développement du Parc artisanal par l'aménagement de nouvelles voiries et d'un Bâtiment Relais en collaboration avec la SPI	Voiries : € 1.200.000 HTVA Bâtiment relais : en fonction du plafond de subside, soit 480.000 €	Voiries : SPI (€950.000) Commune (€250.000) Bâtiment relais : SPI	Sur les 14 ha, seuls 2,6 à 3 ha sont encore libres. Permis d'urbanisme octroyé pour la construction d'une nouvelle voirie. Cette voirie est terminée. Le BR n'est plus à l'ordre du jour.
1	6	Actions à développer afin d'améliorer l'information et la communication, à destination de la population et des touristes	A déterminer	A déterminer	Le Site internet a été mis à jour : ajout des cartes des 7 balades, insertion de la liste des commerçants locaux, de formulaires administratifs et de galerie de photos (2013). Création d'une application mobile pour smartphones. Le nouveau site internet communal est en voie de finalisation (marché attribué à IMIO).
1	7	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	Organisation d'une journée de présentation de tous les clubs sportifs (2014).
2	4	Aménagement, au terrain du Doyard , d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	A déterminer	Convention avec la SPI pour la réalisation de certaines études dans la perspective d'urbaniser la zone dans l'esprit de la fiche PCDR (2015). 20.09.16 : décision de la CLDR de demander une convention au développement rural. Le CSC pour lancer un marché public « auteur de projet » en vue d'actualiser le fiche-projet et d'obtenir le permis d'urbanisation sera adapté par le Conseil communal début 2018.

2	5	Valorisation du patrimoine	A déterminer	A déterminer	Des actions ponctuelles sont réalisées selon les opportunités. - Mise en valeur du monument aux morts dans le cadre d'un plan éclairage. La commune a reçu la promesse de subside le 04/09/2017. ORES, le gestionnaire, réalise l'étude. - Mise en valeur du patrimoine lors de Wallonie Weekend Bienvenue (2015). - Réalisation inventaire des tombes de l'ancien cimetière. - Intention de répondre à l'appel à projet pour l'amélioration des cimetières en proposant l'embellissement des aires de dispersion des cendres.
2	6	Renforcement du maillage écologique afin de favoriser la biodiversité	A déterminer	A déterminer	Acquisition de matériel de désherbage thermique avec les communes membres du GAL Pays des Condruses (2014). Le GAL va engager un PTP qui gèrera l'utilisation de la machine.
2	7	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux , mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	Audit : 2000 € par bâtiment (montant à adapter en fonction de la taille du bâtiment) Rénovation énergétique à venir : à déterminer en fonction des	<u>UREBA</u> : 50 % pour audit, comptabilité énergétique et étude de préféabilité, 30 % pour la rénovation énergétique des publics	- Engagement d'un éco-passeur (2013) - Dossiers UREBA exceptionnel pour l'isolation des vides ventilés de l'école communale. Les travaux sont terminés. - Etude en 2014 afin d'améliorer l'empreinte énergétique de 3 bâtiments communaux : l'école de Warzée, l'administration et le presbytère. L'étude révèle qu'ils sont déjà performants énergétiquement.

			audits qui seront effectués.		<ul style="list-style-type: none"> - 2014 : information du personnel communal sur les économies d'énergie initiées par le dossier 31 communes au soleil. - Placement d'un double vitrage au presbytère à Ouffet. - Réalisation d'un audit énergétique pour la Tour de Justice par un auditeur agréé UREBA (2016). - Adhésion au projet POLLEC : signature de la convention des Maires en faveur de l'énergie et du Climat par la commune d'Ouffet. - Dans le cadre de POLLEC et de nouvelles obligations du GAL relatives à son contrat programme, des réflexions sont en cours pour la diminution de la production de CO2 et la réalisation de nouvelles économies d'énergie.
2	8	<i>Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une «gare TEC multimodale» afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations</i>	A déterminer	<p>A déterminer pour les chemins vicinaux.</p> <p><u>Aire multimodale</u> 431.018,27 €</p> <p>Province : 100.000 € RW - Impulsion 2014 : 143.701,99 €</p> <p>Commune: 187.316,28 €</p>	<p>Warzée - Ouffet : acquisition d'une partie d'emprise (2013) - Ellemelle : analyse en cours.</p> <p>Parking co-voiturage (accord avec Province en 2013) rue aux Oies : les travaux sont terminés (hors PCDR).</p>

3	2	Ellemelle : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine.	A déterminer	A déterminer	21/12/2016 : activation de la fiche par la CLDR et intégration de logements tremplins au projet initial (// fiche 3.4).
3	3	Rénovation des locaux du Complexe Sportif Tige de Pair	A déterminer	Infrasports	<ul style="list-style-type: none"> - Assainissement du bâtiment du club de tennis : installation d'un drain, hydrofugation des murs, nouvelles douches en 2017. - Dossier en cours pour l'éclairage et la rénovation du terrain de tennis (Infrasports).
3	4	Aménagement de logements tremplins et/ou intergénérationnels et/ou à loyer modéré	A déterminer	Ourthe-Amblève Logement	<ul style="list-style-type: none"> - Construction de 2 maisons et 6 appartements à loyers modérés à la Maladrée par OAL : les 8 logements sont terminés et attribués. - Logements tremplin voir fiche 3.2.
3	7	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies afin de soutenir la vie associative	1.277.204,03 € (TVAC) au moment de la convention exécution. Montant final de 1.399.730 € TVAC Subvention du DR : 849.865,35 €	Développement Rural, Commune	<ul style="list-style-type: none"> - 11/09/2014 : signature de la convention-exécution - 9/03/2015 : comité d'accompagnement avant-projet - 15/04/2015 : approbation de l'avant-projet par le SPW - Décembre 2015 : approbation du projet par la CLDR et le Conseil communal - Avril 2016 : projet définitif approuvé par le Ministre de la Ruralité - Juin 2016 : ouverture des soumissions - Ratification du marché des travaux en 9 lots par Monsieur le Ministre Collin - Les travaux relatifs au gros-œuvre sont en voie de finalisation

3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Construction d'une Maison de village à Warzée et aménagement de ses abords, sur un terrain à acquérir, afin de favoriser la vie associative et de répondre à certains besoins de l'école communale	1.394.944,84 € (estimation)	Développement rural	A déterminer
2	1	Aménagement de un (ou plusieurs) atelier rural (ateliers ruraux)	A déterminer	Développement Rural, SPI	A déterminer
2	9	Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance résultant d'un partenariat public-privé	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	1	Construction d'infrastructures de biométhanisation et création d'un réseau de chaleur	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	5	Construction et aménagement d'un local communautaire dans le lotissement en projet rue Tige Pirette à Ouffet (mise en œuvre de la ZACC)	A déterminer	A déterminer	A déterminer
3	6	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	Une réunion est prévue entre les 4 communes concernées afin de voir comment constituer et introduire un dossier visant à relier le RAVeL du Condroz (Clavier) et celui de l'Ourthe (Hamoir).

4. Tableau des projets abandonnés

<i>Priorité du PCDR</i>	<i>Numéro du projet</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant du projet à 100%</i>	<i>Pouvoir(s) subsidiant(s)</i>	<i>Raison de l'abandon</i>

5. Tableau des initiatives nouvelles

<i>Description du constat qui justifie l'initiative</i>	<i>Objectifs rencontrés du PCDR</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Montant du projet à 100%</i>	<i>Pouvoir(s) subsidiant(s)</i>	<i>Justification de l'initiative</i>

ANNEXE 1.1 :

TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE DE
CONVENTION FAISABILITE ET REALISATION DE TRAVAUX

Année de la convention-faisabilité	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2013	PCDR classique PwDR 2007-20013	Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords	Redynamiser la vie associative locale et sensibiliser la population à la construction durable	Provision pour l'étude : 34.326,29 €
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				18 septembre 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				5 novembre 2016
Approbation de l'avant-projet par la R.W				16 février 2016
Approbation du projet par l'A.C.				23 mai 2017
Approbation du projet par le Ministre				29/09/2017
Adjudication :				06/03/2018
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				1.046.482,51 €
Montant du subside développement rural				673.241,26 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

ANNEXE 1.2 :

TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE CONVENTION-EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention- exécution(réalisation)	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
2014	PCDR classique PwDR 2007-20013	Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies	Soutenir la vie associative	€ 870.687,33 en 2016
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	
Désignation de l'auteur de projet :			07/02/2011 ¹	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			05/09/2011	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			15/04/2015	
Approbation du projet par l'A.C.			07/12/2015	
Approbation du projet par le Ministre			Avril 2016	
Adjudication :			Juin 2016	
Décision d'attribution du marché			Juin 2016	
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre			19/05/2017	
Début des travaux			31/07/2017	
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :			Montant : 1.354.029 TVAC	
Montant conventionné à 100%			1.399.730,70 €	
Montant du subside développement rural			849.865,35 €	
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

¹ La désignation étant antérieure à la convention, les frais d'étude sont pris en charge par la commune

ANNEXE 2 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)

SANS OBJET

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013				
Etat du patrimoine :					
<i>Le bien est-il toujours propriété communale ?</i>				Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous					
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente					
Montant de la vente					
Modalités de réaffectation du montant de la vente					
Le bien est-il loué ?				Oui	Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. En outre, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.					
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)					
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
	Type			Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges				Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices					
<i>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</i>					
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet					
Impact des activités sur emploi					

ANNEXE 3 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur
2009	2009	29 avril 2013	2009
Date des réunions durant l'année écoulée	22 mars 2017	Nombre de présents	20 participants
	4 septembre 2017		15 participants
	14 décembre 2017		60 participants
	19 décembre 2017		19 participants

Réflexion sur l'Opération de Développement Rural (ODR)

En 2017, les membres ont traité les dossiers suivants :

Fiche-projet 1.1 : Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice : décision d'activer la fiche-projet dans le cadre du PCDR avec révision du budget à la baisse et recherche d'autres subsides en septembre 2016. Présentation et approbation de la fiche actualisée le 4 septembre 2017. Lancement d'une procédure d'expropriation pour intérêt public afin d'élargir le potentiel touristique du site et d'y renforcer la sécurité.

Fiche-projet 1.2 : Aménagement de la Maison de village L'Aurore à Ellemelle : réunion comité d'accompagnement avant-projet avec la Direction du développement rural DGO3 le 18 janvier 2016 - Approbation de l'avant-projet par le SPW le 16 février 2016. Marché attribué le 18 septembre 2016 – réception du permis d'urbanisme. Dossier projet définitif approuvé par le Conseil le 23 mai 2017 avec signature de la convention-réalisation. Mise en adjudication des travaux début 2018 (ouverture des offres le 06/03/2018).

Fiche-Projet 2.4 : Aménagement du terrain du Doyard en logements et espaces de convivialité : décision de la CLDR de procéder à une demande de convention pour cette fiche-projet le 20 septembre 2016 – Rédaction du cahier spécial des charges pour la désignation d'un auteur de projet.

Fiche-projet 2.7 : Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population : décision de la CLDR d'activer la fiche-projet le 21 décembre 2016 et poursuite/initiation d'actions en faveur de l'économie d'énergie et du climat tant au niveau communal qu'au niveau de la population. //Projet POLLEC (Politiques Locales Energies-Climat) : signature de la convention des Maires en faveur de l'énergie et du Climat.

Fiche-projet 3.2 : Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle : décision de procéder à une demande de convention au développement rural le 21 décembre 2016 - Réflexion sur sa destination : logements tremplins pour jeunes.

Fiche-projet 3.7 : Aménagement d'une maison de l'Entité dans l'ancien moulin situé rue Aux Oies : projet définitif approuvé par le Ministre de la Ruralité en avril 2016 – Ouverture des soumissions, mise en adjudication réalisée en lots séparés. Ratification du marché des travaux en 9 lots par le Ministre de la Ruralité en mai 2017. Commencement des travaux au second semestre 2017. Travaux relatifs au gros-œuvre en voie de finalisation.

Projet transcommunal entre Ouffet et Clavier relatif à la construction d'un hall polyvalent à Clavier : collaboration avec la commune de Clavier dans la construction et le partage d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier dans le cadre de leur PCDR. Accord sur la répartition des frais de fonctionnement. Désignation d'un auteur de projet.

Propositions de projets à entreprendre	
Numéro fiche-projet	Fiche 1.1
Intitulé du projet	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la <i>Tour de Justice</i>
Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d'exécution	Demande de convention-faisabilité auprès du DR
Numéro fiche-projet	Fiche 2.4
Intitulé du projet	Aménagement du <i>terrain du Doyard</i> en logements et espaces de convivialité
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Actualisation de la fiche-projet
Numéro fiche-projet	Fiche 2.7
Intitulé du projet	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population
Priorité du projet	Lot 2
Calendrier d'exécution	Poursuite des initiatives communales en faveur de l'énergie et du climat
Numéro fiche-projet	Fiche 3.2
Intitulé du projet	Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle
Priorité du projet	Lot 3
Calendrier d'exécution	Actualisation de la fiche-projet

ANNEXE 4 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2018)	Fiche 1.1	Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice	Fiche-projet : 2.915.769,95 € TVAC Actualisation pour le dossier PwDR : 858.821,21 €	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.4	Aménagement, au terrain du Doyard, d'une aire de divertissements et de rencontres, de logements, et aménagements afin de favoriser la mobilité douce vers différents pôles d'activités importants du village	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 2.7	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux, mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables et sensibilisation de la population	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	Fiche 3.2	Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale d'Ellemelle	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Année rapport	Fiche 1.7	Mise en réseau des acteurs locaux socio-culturels et sportifs	A déterminer	A déterminer	A déterminer

annuel + 2 ans (2019)	Fiche 2.8	Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux jusqu'à une « gare TEC multimodale » afin de faciliter le transport en commun vers les grandes agglomérations	A déterminer	A déterminer avec les TEC.	A déterminer
	Fiche 3.6	Aménagement d'une voie lente cyclopédestre visant à compléter le maillage eurégional actuel de structures de type RAVeL, afin d'améliorer la mobilité douce et de favoriser le développement d'un tourisme diffus	A déterminer	A déterminer	A déterminer
Année rapport annuel + 3 ans (2020)	Fiche 3.3	Rénovation des locaux du Complexe sportif Tige de Pair	A déterminer	A déterminer	A déterminer



OUFFET

Commission Locale de Développement Rural ²

RAPPORT ANNUEL 2017

² Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014

1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	19 décembre 2006
Approbation du PCDR par la CLDR	29 février 2012
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 mars 2012
Présentation en CRAT	2 mai 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 mars 2013
Durée de validité du PCDR	10 ans (2023)
Conventions en cours :	
Maison de village à Ellemelle : - Convention-faisabilité - Convention-réalisation	9 janvier 2014 23 mai 2017
- Convention-exécution Maison de l'entité à Ouffet	11 septembre 2014

2. Les réunions de la CLDR en 2017

La CLDR s'est réunie à quatre reprises en 2017. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport. Un résumé de ceux-ci est présenté ci-dessous.

CLDR plénière du 22 mars 2017

La séance du 22 mars 2017 a permis aux membres de prendre connaissance du rapport annuel 2016 et de l'approuver. La séance s'est poursuivie par une présentation du projet transcommunal de construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier. La majorité des membres a finalement approuvé la collaboration avec la commune de Clavier dans la mise en œuvre de ce projet.

CLDR plénière du 4 septembre 2017

Les membres ont pris connaissance de la fiche actualisée relative aux aménagements au terrain du Doyard. Ils ont ensuite été informés des prochaines étapes dont celle relative à la finalisation du cahier spécial des charges en vue de la désignation d'un auteur de projet. La réunion s'est poursuivie par une présentation du projet de création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de justice réévalué. Les membres en ont approuvé les grandes lignes, dont la nécessité de procéder à une expropriation pour intérêt public et d'élargir le potentiel touristique du site tout en y renforçant la sécurité.

InterCLDR du 14 décembre 2017

Une réunion interCLDR rassemblant les membres et mandataires de toutes les communes du GREOVA s'est tenue le 14 décembre 2017 à Comblain-au-Pont et portait sur la transcommunalité. Le projet de *Filière Découvertes Nature et Tourisme en Ourthe-Vesdre-Amblève* a été présenté par Madame Catherine ROBINSON, chargée

de projet. L'interCLDR s'est clôturée par une visite de la Maison des Découvertes et une dégustation de produits de terroir.

CLDR plénière du 19 décembre 2017

La séance a consisté en une présentation de l'évolution du projet transcommunal de construction d'un hall polyvalent sur la commune de Clavier. Les membres ont pris connaissance de la répartition des frais de fonctionnement et l'ont validée. Ils ont ensuite été informés du rejet du projet rendu dans le cadre de l'appel à projets du Ministre Carlo Di Antonio en faveur des liaisons cyclopédestres intervillages. Le dossier pourra néanmoins être proposé lors d'un nouvel appel à projets afin de renforcer les liaisons lentes sécurisées sur le territoire communal. L'évolution des différents dossiers relatifs à la Maison de village à Ellemelle, aux aménagements au terrain du Doyard et aux logements tremplins sur le site de l'ancienne Administration communale leur a finalement été présentée.

3. Initiatives de la CLDR

Projet de liaison lente intervillages rendu dans le cadre de l'appel à projets du Ministre Carlo Di Antonio en faveur de la mobilité douce.

4. Etat d'avancement des projets en convention

Aménagement de la Maison du Village L'Aurore à Ellemelle (fiche 1.2) : l'avant-projet a été approuvé par l'Administration régionale le 16 février 2016. Le permis d'urbanisme a été délivré. L'auteur de projet a réalisé le cahier spécial des charges qui a été approuvé. Le 23 mai 2017, le Conseil communal a approuvé le dossier projet définitif ainsi que la proposition de convention-réalisation entre la Région wallonne et la commune d'Ouffet. La mise en adjudication des travaux s'est déroulée au début de l'année 2018 et l'ouverture des offres a eu lieu le 6 mars 2018.

Aménagement d'une Maison de l'Entité rue aux Oies (fiche 3.7) : le dossier définitif a été approuvé par le Ministre en avril 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu en juin 2016. La mise en adjudication a été réalisée en lots séparés ; les différents lots ont été attribués. La commune a soumis le dossier à la tutelle des marchés publics qui a été approuvé. Dans le cadre de l'approbation du marché des travaux, Monsieur le Ministre René Collin a ratifié les attributions du marché en 9 lots. Les travaux ont commencé au début du second semestre 2017. Les travaux relatifs au gros-œuvre sont en voie de finalisation

5. Perspectives pour 2018

Les membres de la CLDR poursuivront leur travail d'actualisation des différentes fiches-projets pour lesquels ils ont souhaité procéder à une demande de convention auprès du développement rural et assureront le suivi des dossiers en cours.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE
(asbl GREOVA)**

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR

Du 22 mars 2017 à 20h00

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (absente) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît (excusé) GALLOY Ludivine (absente)
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPELLE Noëlle (absente) SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine (absent) JOLY Brice (absent)
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume GILON Corinne (absente) THIRION Jean-Claude	MAROTTA Justine (absente) D'HEUR Astrid (absente) DEFERERE Marcel (excusé)
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine LEGRAND Jean-Pierre (excusé) LAWALREE Geneviève	RUTHY Philippe (excusé) WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie (absent) GODBILLE Géraldine (absente) WAUTELET Fanny BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald (absent)

Agent de développement du GREOVA : Maurine VANNI

1. Approbation du PV du 21 décembre 2016

Une remarque est émise quant à certains procès-verbaux qui semblent parfois ne pas relater les commentaires, voire les mécontentements émis par les citoyens. Cette remarque sera prise en compte dans la rédaction des prochains PV.

Le PV est ensuite approuvé.

2. Présentation et approbation du rapport de l'ODR 2016

Madame Lardot présente le rapport de l'Opération de Développement Rural pour l'année 2016.

Des informations complémentaires sont apportées quant aux projets suivants :

- Fiche 1.4 « Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers vicinaux » : les nouvelles cartes de promenades ont été réalisées, les bons à tirer sont prêts et ne nécessitent plus que l'aval de la commune ;
- Fiche 1.6 « Amélioration de l'information et la communication » : l'application mobile de la commune est créée et sera téléchargeable sur l'App Store ou Google Play à partir du mois d'avril ;
- Fiche 2.6 « Renforcement du maillage écologique » : un membre suggère à la commune d'utiliser du nitrate de potassium comme désherbant, solution qui s'avère bon marché ;
- Fiche 2.8 « Aménagement d'une liaison sécurisée pour les modes doux » : il est précisé que ce projet se réalisera sur le long terme étant donné qu'il dépend de la création d'une ligne « Rapido-bus » Liège-Marche.

Suite à la présentation du rapport annuel, un membre souhaite savoir si la commune a déjà budgétisé les différents projets à réaliser dans les prochaines années. Madame Lardot explique que pour la réalisation des projets concernant la création d'une maison de village à Ellemelle et d'une maison de l'entité rue aux Oies la commune a souscrit un prêt bancaire. Les budgets seront adaptés suivant l'avancement des travaux. Madame Cassart ajoute que les prochains projets à entreprendre seront des projets moins onéreux avec notamment une part plus importante d'intervention du Développement rural. Madame Lardot ajoute que, selon les situations, des subsides sont demandés à d'autres administrations pour diminuer l'impact financier du subside amené par le développement rural et l'administration communale.

Le rapport est ensuite approuvé par les membres de la commission.

3. Présentation du projet transcommunal entre Clavier et Ouffet relatif à la construction d'un hall polyvalent

Madame Lardot présente le projet transcommunal relatif à la construction d'un hall polyvalent pour les communes d'Ouffet et de Clavier. En aout 2016, le Conseil communal adhère au projet à l'unanimité.

Pourquoi?

- Les installations sportives disponibles sur notre commune sont occupées au maximum ;
- Il y a de la demande que nous ne pouvons satisfaire même en utilisant le Hall de Hamoir ;
- En ce qui concerne le Hall de l'AR, malgré des contacts tous azimuts et tous niveaux, à une certaine époque, aucune coopération n'a été possible ;
- Il n'est nullement dans nos intentions de déplacer des activités sportives qui se déroulent à Ouffet. Le hall de Clavier sera un complément mais sera aussi un vecteur pour proposer de nouveaux sports ;

Côté finances : Les petites communes ne peuvent posséder chacune leur hall sportif. Financièrement c'est intenable.

C'est pourquoi la Wallonie préconise et soutient financièrement les associations de communes. Comment : en augmentant les subsides. D'autre part : l'amortissement d'un bâtiment communal est de 25 ans. Donc 50.000 euros en 25 ans = 2000 euros/an à charge de notre commune.

La collaboration entre les 2 communes doit être de minimum 10 ans et si Clavier voulait y mettre fin, elle devrait nous rembourser 2.000 euros au prorata du nombre d'années restantes. Cette convention a été présentée et avalisée dans nos 2 Conseils Communaux respectifs. Celle-ci stipule également qu'un comité de suivi sera créé. Des représentants d'Ouffet feront bien entendu partie du comité de gestion. Pour ce qui est de la convention concernant notre participation aux frais de gestion : chauffage, nettoyage, entretien...nous y serons également très attentifs. Le point doit encore être finalisé par nos 2 CC.

Nous serons également attentifs à une répartition correcte de l'occupation du hall entre les usagers de Clavier et d'Ouffet en affectant de façon équitable les plages horaires en fonction de leur taux d'attractivité (surtout en soirée et le week-end).

Si une collaboration avec Clavier s'avère possible, pour un futur projet, nous bénéficierons également d'un subside supérieur. L'idée d'un Ravel : Clavier, Ouffet, Hamoir a été évoquée.

Questions et avis ?

Un vote est ensuite organisé afin de connaître le positionnement de la CLDR face à ce projet. Un membre ne semble pas favorable au fait que la commune s'engage dans un projet à long terme alors que l'argent pourrait être réinjecté dans un autre projet sur le territoire communal. Deux autres membres s'abstiennent car ils estiment que, de toute façon, le projet a déjà été voté au Conseil communal. L'un d'entre eux ajoute qu'à Clavier, les membres de la CLDR ont probablement pu participer à la prise de décision.

Qu'en sera-t-il des coûts d'exploitation annuels ? Madame Cassart explique que ces coûts sont en cours de négociation et que pour les nouveaux halls, ils représentent moins de 50.000 € par an ; la contribution d'Ouffet ne représentera qu'une partie de la somme. Madame Lardot propose que ce point soit à l'ordre du jour de la prochaine CLDR.

Autre précision, un subside sera accordé pour embaucher une personne chargée de la gestion du bâtiment. Il est suggéré que cette personne soit un habitant d'Ouffet. La majorité des membres votent finalement en faveur du projet. Une personne vote toutefois contre le projet alors que deux autres décident de s'abstenir.

4. Divers

Un membre souhaite savoir si le projet relatif à l'inventaire des tombes de cimetière a pour but de valoriser le patrimoine ou de libérer de la place. Madame Lardot explique que les deux objectifs sont visés. La commune va conserver tous les beaux éléments de patrimoine et fera un petit musée dans le cimetière. Les caveaux seront ensuite vidés. Toutefois, la commune souhaite garder les tombes d'enfants. Madame Cassart réexplique la procédure à respecter : des avis de désaffectation ont été affichés sur toutes les concessions dites à « perpétuité » pendant 1 an, y compris 2 « Toussaint », pour voir si la famille se manifeste. Si elle se manifeste, il lui sera demandé d'entretenir la tombe. En revanche, si elle ne se manifeste pas, la tombe sera considérée comme déclassée. Un membre s'interroge sur la possibilité d'agrandir le cimetière plutôt que vider les tombes.

Madame Lardot précise que certaines sont en trop mauvais état et nécessitent d'être évacuées. Toutefois, l'administration communale conservera un dossier des tombes déclassées dans ses locaux.

Madame Cassart informe ensuite les membres du dossier relatif à la rénovation des églises. Un montant sera octroyé par l'assurance sous forme d'une enveloppe fermée. Différentes réunions ont déjà eu lieu.

La séance se clôture à 21h05.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE
(asbl GREOVA)**

COMMUNE D'OUFFET
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL
Procès-verbal de la CLDR
Du 04 septembre 2017 à 20h00
(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (excusée) VAN SULL Philippe (excusé) GROSFILS Francis (excusé)	JANSSEN Paulette JADIN Benoît GALLOY Ludvine (excusée)
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPETTE Noëlle (absente) SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine (absent) JOLY Brice (absent)
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (absent) GILON Corinne (absente) THIRION Jean-Claude (excusé)	MAROTTA Justine (excusée) D'HEUR Astrid (absente) DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFECHEREUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier (excusé) SEIDEL Marie-Cécile (absente) SERVAIS Valentine (excusée) LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève (excusée)	RUTHY Philippe WALHIN Freddy LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine (absente) WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald (absent)

Agent de développement du GREOVA : Maurine VANNI – N'avait pas reçu la convocation.

1. Approbation du PV du 22 mars 2017

Le PV est approuvé.

2. Fiche 2.4 – Aménagement au terrain du Doyard

Réévaluation de la fiche pour finaliser la rédaction du Cahier Spécial des Charges à établir en vue de lancer le marché de service auteur de projet pour l'obtention d'un permis d'urbanisme.

Le collège communal présente une liste de projets immobiliers et aménagements sur le site :

- Construction de maisons unifamiliales, d'habitats groupés, d'un immeuble à appartements et un espace pour 3 logements sociaux ;
- Création d'un immeuble à appartements pour séniors encore actifs style Abbeyfield ;
- Nous recommandons des bâtiments type basse énergie ;
- Prévoir un éclairage public intelligent ;
- Comme repris dans la fiche initiale, prévoir un ou des espaces verts ;
- Il faut également privilégier la mobilité douce à l'intérieur du site par une structuration des déplacements doux et motorisés ;
- Il faudra également créer des liens avec les quartiers voisins et le centre du village pour accéder facilement aux divers services. Le site ne doit pas être une bulle au centre du village.
- Il sera important de sécuriser les trottoirs des rues Doyard et du Village vers la Prèye et la Sittelle ainsi que le passage pour piétons comme indiqué dans la fiche ;
- R. Lardot propose également d'utiliser le moins possible, voire pas du tout, les énergies fossiles en profitant de nouvelles énergies. Par exemple, un réseau de chaleur qui utiliserait du bois de chez nous mais également le solaire thermique, le photovoltaïque....
En tout cas, l'empreinte écologique doit être la meilleure possible. Nous avons la chance de créer un nouveau quartier, il doit être réfléchi.

Par rapport à la fiche, nous proposons de supprimer le parcours vitae, la plaine de jeux et la fontaine.

Même si cette liste est acceptée, elle n'est pas exhaustive. Suite à son expertise, l'auteur de projet apportera éventuellement des modifications intéressantes que nous évaluerons avant la clôture du projet.

B. Jadin s'inquiète de la mobilité dans le village. C. Cassart explique que la sécurisation des trottoirs a commencé dans le centre mais que l'on ne peut tout faire en même temps. Il est quasiment impossible de créer des pistes cyclables dans le centre.

3. Fiche 1.1 – Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice

Ce point est une information dont le Collège désire faire part à la CLDR. Il souhaite avoir l'avis des membres sur l'expropriation d'un bâtiment contigu au grand mur. Mur qui sépare le passage à droite de la TJ de l'ancien garage communal. Cet espace représente une partie des bâtiments qui ont été vendus à Tony Robert et son épouse en 2001.

Petit rappel :

Vu le montant exorbitant du projet de la fiche, presque €3.000.000, il a été décidé de restreindre nos ambitions et de conserver le projet qui avait été présenté à l'Europe et le Région lors d'un appel à projet qui n'avait pas été retenu.

En voici les grandes lignes :

1) Le rez-de-chaussée comprend :

- Le hall d'entrée aménagé pour créer un espace ouvert en journée pour les touristes. Ceux-ci pourront y trouver des renseignements sur la commune grâce à la mise en place d'une borne interactive diffusant des informations touristiques ainsi que l'organisation d'événements tels que : marchés du terroir et d'artisanat, expositions, conférences d'entreprises, apéros citoyens, activités à vocation touristique, etc.
- Un ascenseur dans le hall d'entrée pour desservir le niveau intermédiaire et le premier étage puis un monte-personnes pour accéder aux étages suivants,
- Un petit local de réunion d'une capacité d'environ 10 personnes,
- Un bar,
- Les sanitaires,
- Le local technique.

2) Une salle de concert polyvalente au niveau intermédiaire ;

3) L'atelier de peinture au premier étage ;

4) Un espace d'histoire locale, un centre d'interprétation de la sorcellerie, un local de rangement pour les costumes de l'asbl Ouffet médiéval et un local pour abriter des éléments physiques de notre patrimoine aux 2^e et 3^e étages ;

5) Et le point de vue sur l'ensemble du village.

Ce projet avait été estimé à près de €900.000 sans les abords.

L'idée est de garder ces aménagements en y apportant 3 modifications :

- Installer un espace conférences, vidéo-conférences et de projections type « Ciné-Club » dans la grande salle du 1^{er} étage au lieu de l'atelier de peinture qui restera aux Pahys.
- Et 2 autres qui semblent primordiales au collège expliquées ci-après et qui justifient l'expropriation souhaitée :

Elles consistent en la protection et la réhabilitation de notre patrimoine.

- o La 1^{ère} est de rendre à la Tour une partie de son aspect d'antan en construisant une toiture au-dessus du passage entre l'entrée actuelle de la tour et le grand mur, comme c'était avant.
- o La 2^e concerne la protection d'une part de bâtiments classés et la protection contre le vandalisme.

L'espace tourisme doit évidemment rester ouvert en journée et notre grande crainte est de le voir vandalisé. Même si des parois de verres protègent l'accès aux étages supérieurs, même si l'ascenseur est fermé des dégâts importants risquent d'être commis. Au vu des sommes importantes qui seront consacrées à cette restauration, nous devons faire un maximum pour la protéger. Nous voulons annihiler au mieux ce fléau, bien qu'il n'y ait pas de solution radicale... Nous prenons l'exemple de l'Agora à côté de la Sittelle où des dégâts sont constamment commis.

Pour cette raison, nous pensons installer l'espace tourisme dans un plus petit local, à droite du grand mur dans l'ancien garage ayant appartenu à la commune et qui a été vendu à M. et Mme Tony Robert en 2001.

De ce fait nous réhabilitons ce bâtiment tombé en ruine et avec la tour et le passage couvert entre les 2, nous obtiendrons un bel ensemble. Pour rappel, nous sommes dans un ensemble de bâtiments dont les murs extérieurs sont classés.

Cet espace tourisme ainsi créé respecterait les normes de la fiche + des toilettes publiques et si l'espace est suffisant un bureau pour le SI. Nous voulons restreindre au maximum les possibilités de vandalisme.

A la demande du collège communal, le comité d'acquisition a estimé la valeur du bien. Nous avons proposé cette somme aux propriétaires. Malheureusement ils ont refusé cette transaction.

Leur réponse négative est sans possibilité de discussion.

Malheureusement, il ne nous reste qu'une solution, c'est l'expropriation pour intérêt public.

Rénover cet espace n'est pas un luxe, c'est nous semble-t-il un devoir. Avec cet achat, nous réhabilitons un bâtiment contigu à la tour qui est un bien public. De plus, l'espace tourisme y aura bien sa place et s'intégrera dans un projet qui répond à une demande des Ouffetois.

Après discussion de ce point, tous les membres adhèrent à la proposition du Collège.

4. Fiche 1.4 - Actualisation de l'atlas et renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune

Information et quelle suite à donner à cette fiche ?

Le collège souhaite vous informer que nous avons répondu à un Appel à projet intitulé « Subventions en mobilité douce ».

Le dossier proposé doit s'intégrer dans le projet global visant à relier les espaces de vie par des accès protégés ou sur sites propres destinés aux piétons et aux cyclistes. Ce circuit doit être le plus direct possible.

Voici le circuit proposé :

- Zone 1- Vieille route de Huy ;
- Zone 2- Rue Ponsay jusqu'au « Gros chêne » en agglomération;
- Zone 3- « Gros chêne » vers Ellemelle jusqu'à la zone agglomération et le carrefour Ste Anne + une courte extension au départ du « Gros chêne » vers le Tige de Hody jusqu'à la zone agglomération ;
- Zone 4- Ste Anne vers Ouffet par la rue d'Ellemelle.

Zone 1 - *La vieille route de Huy est déjà destinée et adaptée aux modes doux. Par sécurité nous envisageons de réaménager un des virages où la visibilité est moins bonne*

Zone 3 – *Objet de la demande de subside : dans la zone décrite ci-dessus d'une longueur de 1300 m / 2 m de large, créer un site propre pour modes doux comprenant un espace tampon.*

Estimation maximale des travaux : €162.000 subsidié à €100.000. La subvention de la Wallonie s'élève à un maximum de €100.000 pour couvrir 75% du coût du projet.

Zone 4 - Fait l'objet de notre dernière réflexion :

Le collège demande l'accord des membres de la CLDR pour évaluer le prix des travaux pour créer une voie en site propre, protégé rue d'Ellemelle vers Ouffet dans le cadre de notre PCDR.

Après discussions et réflexions sur d'autres possibilités, les membres donnent leur accord car d'autres solutions ne sont pas évidentes.

Merci à tous les membres pour leur participation

R. Lardot – Présidente.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VEDRE -AMBLEVE
(asbl GREOVA)
INTERCLDR**

Aywaille, Comblain-au-Pont, Ouffet, Sprimont et Stoumont

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la réunion interCLDR du 14 décembre 2017 à 19h00

(Maison communale – Place Leblanc 13 à 4170 Comblain-au-Pont)

Présents :

AMADINI Pierre, CLDR de Comblain-au-Pont
ANCION Claude, Président du GREOVA et vice-président de la FRW, Sprimont
BAAD Lydia, CLDR de Comblain-au-Pont
BARTHOLOME Michel, CLDR d'Aywaille
BARTHOLOME Valérie, Agent communal en charge du PCDR d'Aywaille
BAUDOIN Joseph, CLDR d'Ouffet
BOZET Jean-Luc, CLDR de Sprimont
CAES Raphaël, Echevin à Comblain-au-Pont
COLLIENNE Christian, Agent communal en charge du PCDR de Stoumont
CORNELIS Frédéric, CLDR de Comblain-au-Pont
CORNILLE Marc, CLDR de Sprimont
COUVREUR Didier, CLDR d'Aywaille
DECLERCQ Jean-Marie, CLDR d'Aywaille
DEFERRE Marcel, CLDR d'Ouffet
DELMAL Christiane, CLDR de Sprimont
DELVAUX Luc, Bourgmestre de Sprimont
DELVILLE Anne-Françoise, Agent communal en charge du PCDR de Sprimont
DEMONTY Jean-Marc, Echevin à Ferrières
DYKMANS Pierre, CLDR de Sprimont
EVRARD Alix, Agent de développement au GREOVA
GOFFIN Philippe, Echevin en charge du PCDR de Stoumont
GROSFILS Francis, CLDR d'Ouffet
HENON Jean-Christophe, Bourgmestre de Comblain-au-Pont
HOCQUET André, CLDR d'Aywaille
HOUBEAU Benoît, Directeur de la Maison des Découvertes de Comblain-au-Pont
JACOBS Anne, CLDR de Comblain-au-Pont
LARDOT Renée, Echevine en charge du Développement Rural à Ouffet
LEONARD Frédéric, Bourgmestre de Ferrières
LIGOT Geoffrey, Agent de développement à la FRW
LILIE Jacques, Directeur du GREOVA
LOUON François, Agent de développement à Comblain-au-Pont
MAKA Fabrice, CLDR de Comblain-au-Pont
MARCHAL Odette, CLDR de Sprimont
PARMENTIER Robert, CLDR d'Aywaille
PIREAU Anne, CLDR de Comblain-au-Pont
PREUD'HOMME Eric, CLDR d'Aywaille
RAHIER Marie, Agent communal en charge du PCDR de Ferrières
ROBINSON Catherine, Chargée de projet à Comblain-au-Pont
RUTHY Philippe, CLDR d'Ouffet
SMETZ Liliane, Attachée de direction au GREOVA
VANNI Maurine, Agent de développement au GREOVA
VAN SULL Philippe, CLDR d'Ouffet
VAN ZUYLEN Régine, CLDR de Comblain-au-Pont

Invités

BURGEON Katty, Agent communal en charge du PCDR d'Esneux
CLOSJANS Aime, CLDR d'Anthisnes
DANIEL Alain, CLDR de Lierneux
HAMOIR Philippe, CLDR d'Esneux
HONORE Claude, Syndicat d'initiatives de Trooz
HONS Benoît, Echevin à Neupré
KRIESCHER Claude, Président de la CCATM-CLDR de Hamoir
LAMBERT Aline, Office du Tourisme d'Esneux
LEGROS Michel, Bourgmestre en fonction à Hamoir
LEMAITRE Julien, CLDR d'Esneux
NINANE Diane, CLDR de Lierneux
PIRNAY Emilie, Echevine à Clavier
QUOILIN André, CLDR de Hamoir
SERVAIS Jean-Claude, CLDR de Lierneux
VAN ERPS Steven, CLDR de Hamoir
VENDY Etienne, Echevin à Trooz
WATHELET Damien, Echevin à Clavier

Excusés :

BREVERS Serge, CLDR de Ferrières
CASSART Caroline, Bourgmestre d'Ouffet
DECROUPELLE Noëlle, CLDR d'Ouffet
DEFAYS Alain, CLDR de Sprimont
DEFECHEREUX Marie-Louise, CLDR d'Ouffet
DEFLANDRE Yves, CLDR de Sprimont
DEGUEE Nathalie, CLDR de Ferrières
DELMOTTE Didier, CLDR de Ferrières
DI-STEPHANO Odette, CLDR de Ferrières
FROIDBISE Francis, CLDR d'Ouffet
HAOT Sandrine, CLDR de Ferrières
HENNEQUIN Michaël, CLDR de Stoumont
JADIN Benoît, CLDR d'Ouffet
KALBUSCH Xavier, CLDR d'Ouffet
LEFORT Frédéric, CLDR de Stoumont
LEGRAND Jean-Pierre, CLDR d'Ouffet
LEVERD Dominique, CLDR de Sprimont
LEYBAERT Hervé, CLDR de Ferrières
MAQUINAY Nadine, CLDR de Ferrières
MAQUINAY Sandrine, CLDR de Ferrières
MEERT Michèle, CLDR de Ferrières
MIGEOTTE Benoît, CLDR de Ferrières
MONSEUR Alain, CLDR de Stoumont
PICQUOT Isabelle, CLDR de Sprimont
RAHIER André, CLDR de Ferrières
SERVAIS Emilie, CLDR d'Ouffet
SERVAIS Valentine, CLDR d'Ouffet
SIMONIS Maurice, CLDR de Ferrières
WALHIN Freddy, CLDR d'Ouffet
WAUTELET Fanny, CLDR d'Ouffet
WAUTELET Paul, CLDR d'Ouffet

Ordre du jour :

- 1) Approbation des procès-verbaux des communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Ouffet, Sprimont et Stoumont ;
- 2) PCDR et transcommunalité (Tourisme, Nature, Infrastructures, etc.) ;
- 3) Présentation de la Filière « *Découvertes Nature et Tourisme Ourthe-Vesdre-Ambève* » :
 - Mesure 16.3 du PwDR, FEADER (genèse et état d'avancement du projet, pistes de travail, etc.)
 - Exposé de Mme Catherine ROBINSON, Chargée de projet à l'asbl *Les découvertes de Comblain* ;
- 4) Divers.

Introduction

Monsieur HENON, Bourgmestre de Comblain-au-Pont, ouvre la séance à 19h00 en remerciant les personnes présentes de l'intérêt qu'elles portent à cette réunion interCLDR coorganisée par le Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Ambève (GREOVA) et la Fondation Rurale de Wallonie (FRW). Monsieur ANCIEN, président du GREOVA et vice-président de la FRW, poursuit en insistant sur l'intérêt que représentent les réunions interCLDR, à savoir le partage d'expériences, la mise en réseau de leurs membres mais également des organismes qui les accompagnent dans le cadre de leur PCDR, comme dans ce cas précis la collaboration entre le GREOVA et la FRW ainsi que l'échange de bonnes pratiques entre communes. Une première édition, organisée en décembre 2016 entre Sprimont et Aywaille, avait permis aux membres des deux commissions de prendre connaissance des tenants et aboutissants de la Réforme des Maisons du Tourisme dans le cadre de laquelle les communes de Chaudfontaine et de Trooz, anciennement attachées à la Maison du Tourisme des Thermes et Coteaux, ont été intégrées à la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Ambève, alors devenue la Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Ambève. L'édition de cette année a pour cible la transcommunalité et les projets qui en découlent tels que celui de Filière « *Découvertes Nature et Tourisme Ourthe-Vesdre-Ambève* » qui fera l'objet du point 3 de l'ordre du jour.

1) Approbation des procès-verbaux des communes d'Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Ouffet, Sprimont et Stoumont

Vu le caractère particulier de la réunion interCLDR, il avait été préalablement convenu d'envoyer les procès-verbaux aux membres des différentes CLDR participant officiellement à la réunion interCLDR et de récolter leurs remarques éventuelles par retour de mail avant la tenue de la réunion. Aucune remarque n'a été émise. Les procès-verbaux des 6 communes sont approuvés.

2) Programmes Communaux de Développement Rural et transcommunalité

Madame EVRARD poursuit la séance en présentant les différents projets liés à la transcommunalité et pouvant faire partie intégrante des Programmes Communaux de Développement Rural, qu'ils soient liés aux infrastructures, au tourisme et à la nature ou encore à l'emploi et à la formation. Citons à titre d'exemples les itinéraires de mobilité douce comme le RAVeL de l'Amblève entre Stoumont, Aywaille, Sprimont et Comblain-au-Pont, ou encore les liaisons transcommunales entre Ouffet et Clavier ou Trooz et Chaudfontaine.

Des projets d'infrastructures sportives peuvent notamment faire l'objet d'une collaboration entre différentes communes, tels que prochainement la mise sur pied d'un hall polyvalent par les communes de Clavier et Ouffet ou encore la mise à disposition de la piscine d'Aywaille aux communes alentours. Des maisons de garde médicale peuvent également faire l'objet d'une convention transcommunale.

En ce qui concerne le tourisme, différents produits touristiques et didactiques intercommunaux peuvent être concrétisés, c'est en outre la principale mission de la Filière « *Découvertes Nature et Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève* ».

La collaboration entre différentes communes offre un partage d'expériences non négligeable, comme le démontre le projet de réhabilitation d'une betchette qui figurera prochainement dans le PCDR de Trooz et qui tire ses enseignements du projet développé par le comité de village de Hony à Esneux.

3) Filière « Découvertes Nature et Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève »

Monsieur HOUBEAU, directeur de la Maison des Découvertes de Comblain, introduit la présentation du projet de Filière « *Découvertes Nature et Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève* » par un bref retour sur sa genèse. Madame ROBINSON, Chargée de projet à la Maison des Découvertes, poursuit la séance par une présentation de la filière et une invitation de tous à intégrer les futurs groupes de travail.

Vous trouverez le contenu de la présentation dans le power-point annexé à ce présent procès-verbal.

La réunion se clôture à 20h00 par une visite de la Maison des Découvertes et le partage d'un verre de l'amitié.

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Procès-verbal de la CLDR
Du 19 décembre 2017 à 20h45**

(Salle du Conseil communal – rue du village 3 à 4590 Ouffet)

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographique</u> Ouffet Warzée Ellemelle	MARCHAL Martine (démissionnaire) VAN SULL Philippe GROSFILS Francis	JANSSEN Paulette JADIN Benoît (excusé) GALLOY Ludivine (absente)
<u>Politique</u> EC EC EC EC	CASSART Caroline LARDOT Renée WAUTELET Paul FROIDBISE Francis	DECROUPELLE Noëlle (excusée) SERVAIS Emilie GIELEN Marc-Antoine JOLY Brice
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + 50 ans	TAENS Guillaume (absent) GILON Corinne (absente) THIRION Jean-Claude (démissionnaire)	MAROTTA Justine (absente) D'HEUR Astrid (excusée) DEFRERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie (absent) DEFECHEREUX Marie-Louise (excusée) KALBUSCH Xavier SEIDEL Marie-Cécile SERVAIS Valentine (démissionnaire) LEGRAND Jean-Pierre LAWALREE Geneviève	RUTHY Philippe (excusé) WALHIN Freddy (excusé) LIZEN Jean-Marie GODBILLE Géraldine (absente) WAUTELET Fanny (excusée) BAUDOIN Joseph RENAVILLE Gérald (démissionnaire)

+ PREVOT Michel

Agent de développement du GREOVA : Alix EVRARD.

1. Approbation du PV de l'interCLDR du 14 décembre 2017

Le PV est approuvé sans remarques.

2. Fiche transcommunale – Création d'un hall polyvalent (Clavier – Ouffet)

Mme CASSART ouvre la réunion pour aborder la répartition des frais de fonctionnement entre les Communes de Clavier et d'Ouffet ainsi que la définition de leur respectif pourcentage d'occupation. Cette réflexion sera ensuite intégrée dans la convention inscrite à l'ordre du jour d'un prochain Conseil communal.

Après avoir rappelé que la Commune d'Ouffet injecterait 50 000 euros dans la construction de ce nouveau bâtiment, Madame LARDOT explique qu'au-delà des subsides attendus par *Infrasports* et espérés par le *Développement Rural*, la charge annuelle totale de ce lieu (après déduction des frais liés au personnel) est estimée pour les Communes de Clavier et d'Ouffet à 60 000 euros. Ce montant se base sur une étude des frais de fonctionnement relatifs à une dizaine ou une quinzaine de halls omnisports (anciens comme nouveaux, même si ces derniers coûtent moins cher en frais énergétiques) réalisée par la *Fondation rurale de Wallonie*.

S'ensuit une explication du calcul des frais de fonctionnement qui incomberaient uniquement à la Commune d'Ouffet. À savoir que la convention initiale de principe réalisée entre les deux Communes stipule une utilisation du hall (et non de la salle communale contigüe ni du restaurant) par les Ouffetois de maximum 30% (taux maximal communément défini par les deux Communes), le calcul de la charge annuelle communale ouffetoise serait la suivante :

Si l'occupation du hall sportif (**1000m²**) par Ouffet est de **20%** et **l'occupation de la salle/caféteria (450 m²) de 10%**, le pourcentage moyen d'occupation du complexe (surface totale nette 1450 m²) par Ouffet est de 16,9 %. Selon une charge annuelle déterminée de 600 euros par pourcent, le plafond maximum pris en charge par Ouffet (pour le pourcentage d'occupation moyen concerné) serait donc de **10.137,93** euros.

Cette charge serait bien entendu révisée chaque année en fonction des évolutions de la fréquentation du site.

Concernant la bonne administration du lieu, il est prévu que deux Ouffetois intègrent le Comité de gestion du hall et qu'un subside régional puisse permettre à la Commune de Clavier d'employer un gestionnaire des lieux à temps plein. Néanmoins, si la Commune de Clavier venait à gérer difficilement cette nouvelle infrastructure, la Commune d'Ouffet ne pourrait jamais en être tenue responsable : en plafonnant sa part de frais de fonctionnement par an, jamais elle ne devra payer un euro de plus, et ce peu important les frais totaux pouvant incomber à la Commune de Clavier.

Un membre se demande ce qu'il adviendrait si une troisième commune voulait s'intégrer dans ce projet transcommunal. Mme CASSART lui répond que personne ne s'opposerait à l'occupation du hall par une commune extérieure, mais que cette dernière, justement considérée comme « commune extérieure », paierait dès lors sa location plus chère que celles des communes gestionnaires (Clavier et Ouffet).

La question relative à qui se fera l'intermédiaire entre ce hall et les citoyens ouffetois en demande de sports est posée. Mme CASSART répond que tous les clubs des deux communes seront convoqués afin de connaître leurs aspirations quant à ce nouveau lieu sportif, mais que cela n'impliquera en rien la délocalisation obligatoire des activités ayant jusqu'ici eu lieu à Ouffet. Il est rappelé que le but de ce partenariat est de proposer une meilleure offre aux Ouffetois grâce à la possibilité de pratiquer de nouveaux sports près d'Ouffet, à savoir en outre que la place du sport se renforce de plus en plus dans l'emploi du temps des jeunes générations, et que ce phénomène ne fera que s'amplifier dans les générations à venir. Aussi, Mme CASSART précise que plus les frais de fonctionnement annuels seront grands, plus la Commune pourra se targuer d'avoir répondu au mieux aux demandes de sa population. Enfin, Mme LARDOT précise que la buvette et le restaurant pourront constituer un atout financier.

Tous les membres valident la proposition financière ici faite en matière de frais de fonctionnement.

Si ce chapitre se clôture sur une incertitude quant à l'acceptation de ce projet par le Ministre du *Développement rural et du Ministre des Sports* (bien qu'il est connu de tous que les projets transcommunaux vont bon train et sont subsidiés par le *DR* à 90%), la Commune peut se féliciter d'en avoir au moins posé les balises financières.

3. Fiche 1.4 - Actualisation de l'atlas et renforcement des liaisons sécurisées entre les lieux de vie de la commune

Mme LARDOT annonce aux membres que le dossier ouffetois renvoyé au Ministre Carlo DI ANTONIO dans le cadre de son récent appel à projet relatif à un subside de 200 000 € pour la mobilité douce n'a malheureusement pas été retenu, et ce malgré le fait que sur les 150 dossiers de demandes de subsides ; le ministère en a finalement accordés à 60 au lieu de 40.

La raison pour laquelle le projet d'Ouffet n'a pas été retenu réside dans le fait que les liaisons douces espérées ne pouvaient actuellement être reliables à un maillage RAVEL. La part belle a en effet été faite aux communes dont les respectifs projets présentaient un lien avec le projet d'un maillage RAVEL. Bien que ce dossier soit complexe et laisse entrevoir qu'il prendra tout son temps, Mme LARDOT précise que rien n'empêchera que ce projet soit reproposé l'année prochaine ; le dossier est prêt, il faudra seulement réadapter la largeur des modes doux souhaités (2m50 au lieu de 2m30) et espérer que le projet d'un difficile maillage CLAVIER/HAMOIR voit le jour.

4. Fiche 1.1 – Création d'un pôle culturel, touristique et de rencontres sur le site de la Tour de Justice

L'attention des membres est ici attirée sur la nécessité d'exproprier pour intérêt public les époux Tony ROBERT, qui n'exploitent en rien leur lieu (prisé aujourd'hui par la Commune) depuis 2001, afin que les futurs touristes puissent bénéficier d'un libre accès en permanence à un petit espace d'accueil qui y serait aménagé. Rappelons que le trop grand risque de vandalisme exclut la possibilité de laisser un plus grand espace d'accueil accessible et sans surveillance au sein même de la tour. En outre, la récupération de cet endroit permettrait de recréer – comme jadis – sa liaison avec la tour (par un toit). Le plan du géomètre relatif à ce petit espace à récupérer présente une largeur de 9 m côté rue et de 2m côté fond.

5. Divers

a. Maison de village à Ellemelle

Le cahier spécial des charges est terminé et sera mis en adjudication fin janvier ; en effet, la date du changement des normes législatives en matière de marchés publics étant postérieure à la date d'acceptation du Ministre relative à ce projet, ce cahier ,a pas du être réécrit mais retravaillé.

b. Aménagements au terrain du Doyard

Le cahier spécial des charges est terminé. Un auteur de projet sera prochainement désigné.

c. Projet de logements à Ellemelle (ancienne Administration communale)

Pas d'avancement à signaler à ce sujet.

La réunion se solde par un verre de l'amitié.